



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE DU 02 JUIN 2026

fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes des commissions consultatives paritaires académiques compétentes à l'égard des agents contractuels de l'académie de Normandie

La rectrice de l'académie de Normandie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret en date du 12 mars 2025 portant nomination de la rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, Madame Valérie CABUIL ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : En application de l'article R. 271-7 du code général de la fonction publique, la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement des commissions consultatives paritaires de l'académie de Normandie sont fixées conformément au tableau ci-après :

Commission consultative paritaire (CCP)	Nombre d'agents représentés au 1 ^{er} janvier 2026	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes
CCP compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale	2 422	5	1 477	945	60,98 %	39,02 %
CCP compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves	9 717	6	8 065	1 652	83,00 %	17,00 %
CCP compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, pédagogique, social et de santé	710	7	618	92	87,04 %	12,96 %

Article 2 : Les dispositions du **présent arrêté** entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement **général** des instances de **représentation** du personnel de la fonction publique de l'Etat.

Article 3 : Le **secrétaire général** de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du **présent arrêté**, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la **Préfecture de Région**.

Fait à Caen, le 02 juin 2026

Valérie CABUIL

Signé : Pour la rectrice et par délégation,
Le **secrétaire général** de l'académie de
Normandie
François Foselle